Exemplaire réservé à l'affichage



4e année — N° 89 bis — 2 mai 1952

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : Franklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 7, place Ampère - LYON

AVERTISSEMENT

VIGNE

Toutes régions

ROUGEOT - MILDIOU.

Le **Rougeot** (ou Brenner), qui produit sur le feuillage de la vigne de vastes taches irrégulières rouge sombre suivies de dessèchement du limbe, existe à l'état endémique dans de nombreux points de la Loire, du Rhône et de l'Ain. Les contaminations peuvent se produire dès que les feuilles ont atteint environ 4 cm. de longueur. Aussi un traitement est-il actuellement nécessaire dans la moitié nord de la Circonscription. De plus, les œufs d'hiver du **Mildiou** sont arrivés à un état de maturité suffisante pour provoquer des foyers primaires dès la première pluie prolongée à la température de 12° au moins, notamment dans la moitié sud de la Circonscription.

En conséquence, dans **toute la région**, on appliquera **dès réception** de ce « Bulletin » un traitement aux doses suivantes :

Pour 100 litres :
Bouillie bordelaise à 1 kg. 500 de sulfate ;
Oxychlorures ou acétates à 12 % de cuivre : 3 kg. ;
— — — à 15 ou 16 % de cuivre : 2 kg. 300 ;
— — — à 25 % de cuivre : 1 kg. 500 ;
— — — à 32 ou 33 % de cuivre : 1 kg. 200 ;
— — — à 50 % de cuivre : 750 gr. ;
Oxydes cuivreux aux doses indiquées par les fabricants.

Nous rappelons qu'il est encore temps de drainer les vignes et de relever les rameaux traînant au sol afin de diminuer les risques de contaminations primaires.

CONCOURS DE DÉTECTION DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU.

Comme en 1951, un concours de détection est ouvert entre tous les viticulteurs de la région, abonnés ou non aux « Avertissements agricoles ».

Les taches primaires de Mildiou (taches d'huile) sont observées dans le courant de mai ou au début de juin sur les premières feuilles les plus rapprochées de la souche.

Les échantillons récoltés seront expédiés sous enveloppe en franchise postale, à l'adresse suivante :

Monsieur le Ministre de l'Agriculture
Service de la Protection des Végétaux
(Avertissements agricoles)
22, rue de Brest — LYON

L'expéditeur du premier échantillon reçu de chaque région naturelle et reconnu par la Station comme étant des taches primaires de Mildiou aura droit à un abonnement gratuit au « Bulletin » de la date du concours jusqu'au 30 septembre 1953. Exceptionnellement, dans le Beaujolais, chaque commune sera considérée comme région naturelle distincte.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

Le Contrôleur
chargé des fonctions d'Inspecteur
par intérim :
L. IMBERT.

127023 — Imp. Réunies de Lyon — 4-1952
Dépôt légal nº 1085 — 2-1952

— Le Gérant : G. GRISARD —